

Lozère Histoire et Généalogie

Aldebert Jausion

(analyse cotes 235, 236, AD. Aveyron, Philippe Maurice)

Aldebert Jausion est le fils de Gisbert, forgeron de Marvejols (1324-1361) et d'Astruge. Son frère, Jean Jausion est syndic de Marvejols. Aldebert épouse Astruge, fille de Gérard Brugers (Bruguier) qui meurt en 1361, puis il se remarie avec Florette, fille de feu Pierre Dide, veuve de maître Jean Martin, qui vit encore en 1378. Il est le père de Pierre, placé sous la tutelle de Pierre Jausion, prieur de Grèzes, dès 1405. Il disparaît entre 1391 et 1405.

Aldebert est clerc en 1347, notaire de 1357 jusqu'à sa mort, à titre royal en 1357, et épiscopal en 1384. Il est également syndic de Marvejols en mars 1361, lieutenant du bailli royal de Marvejols de 1361 à 1373, puis en 1391, et bailli du seigneur de Peyre à diverses reprises.

Avertissement concernant la traduction des patronymes et des toponymes. Traduire les noms du latin au français pose toujours un problème. Doit-on ou non les traduire ? J'ai pris l'habitude de le faire. Toutefois, certaines traductions sont très incertaines. Le patronyme « de Caturco » peut facilement être traduit par « de Cahors », mais « Laurenti » doit-il être traduit en « Laurens » ou « Laurent ». Doit-on traduire « de Manso » en Dumas (français) ou Delmas (occitan) ? Le choix est arbitraire, toutefois l'écriture des noms étant restée incertaine jusqu'au milieu du XIXe siècle, chacun est libre d'adapter en Laurens ou Laurent. Quelques noms, placés entre guillemets, n'ont pas été traduits.

Chaque acte de ces registres a fait l'objet d'une analyse plus ou moins longue. Je n'ai pas livré les listes de témoins pour chacun d'eux afin d'éviter d'alourdir cet inventaire.

Cote D235, A.D. Aveyron,

Ce registre, relié dans un parchemin recyclé, est mutilé par l'humidité en haut des pages et sur le côté de celles-ci, tout particulièrement sur les premiers feuillets.

Le premier folio de ce registre correspond en fait au folio numéro 3. En effet, la numérotation (en chiffre romain) paraît lisiblement à partir du feuillet 9 (IX).

F°1-2v°, inexistant.

F° 3-6, intitulé de l'acte et date illisibles. Vente, contre cent quarante florins or, par maître Julien d'Hermet, d'Aubugeyres, paroisse de Javols, en faveur de Philippe de Saint-Remèze, dit de Montgros, de Marvejols, de onze setiers et trois cartes, de seigle, et dix-huit sous, de cens annuels, qu'il perçoit sur divers lieux de la terre de Peyre, à la Saint-Michel pour les céréales, et en mai pour l'argent, et cela avec la seigneurie directe et les droits de lods. Fait dans le réfectoire des frères prêcheurs de Marvejols, en présence de Bertrand Cahors, Gibbert Jausion, frères dudit couvent, maîtres Pierre de Capluc, Pierre Charpald, notaires, et moi Aldebert Jausion, notaire public royal. La même année, le 15 août, lods par Astorg, seigneur de la terre et baronnie de Peyre, damoiseau, et hommage de Philippe de Montgros.

F° 7-8, le 26 du mois de (mutilé) 1369, vente par Etienne Pigière (« Pegerie »), forgeron de Marvejols, et Jeannette, sa femme, à Jean de Montgros, de Marvejols, d'un ort sis intra muros, à Marvejols, contre quatre francs or. Suivie, le même jour, du lods par Guillaume « Rochete », bailli royal de Marvejols, et par maître Pierre de Capluc, juriste, bailli d'Astorg de Peyre.

F° 9-9v°, le 8 juin 1364, quittance par Julien de Hermet, notaire d'Aubugeyres (Javols), en faveur de Philippe de Saint-Remèze, dit de Montgros, de Marvejols, de cent deux florins et demi, en diminution des cent quarante florins or dus pour la vente de la susdite rente. Fait dans le réfectoire des frères prêcheurs de Marvejols, en présence de Bertrand Cahors, frère, Jean Martin, convers, dudit couvent, et Jean Boyssonade, prêtre.

F° 9v°-10, le lundi 17 juin 1364, quittance par Michel Jordan, de Marvejols, à maître Pierre Fournier, de Marvejols, héritier de maître Pons Fournier, pour cent dix florins or dus par Pons selon une obligation reçue par Jehan Colier, notaire, le 3 avril 1361. Fait à Marvejols, en l'ouvroir du notaire, en présence de Jean Chome, notaire, Etienne (Regent ?), clerc, Pierre Favot, châtelain royal de Marvejols, et Etienne Aladel.

F° 10v°-11, le 23 juillet 1364, lods par Etienne de Mirmont, chevalier, au nom d'Astorg, seigneur de Peyre, à Raymond Salayron, maître en médecine, de Marvejols, pour un cens de six setiers et une émine de seigle, sur le manse de Bastide et ses environs, sur divers hommes, sans la domination directe ni le droit de lods, acheté quatre-vingt-quatre florins or et demi, selon acte enregistré par Pierre Bachalar, notaire, le 17 mai 1363. Avec reconnaissance féodale dudit Raymond audit seigneur de Peyre.

F° 11-12, le 1^{er} juillet 1364, quittance par Pierre Jausion, de Marvejols, fils et héritier de feu maître Pons Jausion, à Guillaume Raolcet, de Marvejols, fils et héritier de Vital Raolcet, absent, et à Pierre Brufornier, son grand-père, présent, convives personnes, pour une dette de dix setiers de froment.

F° 12, le jour de la Sainte-Marie-Madeleine de 1364, contrat de mariage entre Pierre Astier, fils de Guillaume Astier, de Sainte-Enimie, le fils avec la licence du père, présent, d'une part, et Jeanne, fille de feu Raymond Mazel, du Mazel, paroisse d'Antrenas, veuve de Jean Laurens, de Lascols (Saint-Léger), d'autre part. Ladite Jeanne constitue en dot à son mari et au père de celui-ci, la dot qu'elle a reçue avec son précédent mari, selon contrat reçu par Guillaume Granier, notaire, et le légat que son défunt père lui a constitué par testament.

F° 12v°-13, le même jour que ci-dessus, donation par Guillaume Astier, de Sainte-Lucie, paroisse de Saint-Léger, pour cause de mariage, à son fils, Pierre Astier, de la moitié de tous ses biens immobiliers et mobiliers, dont il l'investit. Le donateur renonce à toutes clauses d'ingratitude.

F° 13-13v°, le 3 septembre 1364, quittance par Pierre « Cadola », boucher de Marvejols, à Jean Brugers, « d'Alherio », son beau-père, pour dix-huit florins or, en raison de la dot assignée à Pierre avec Astruge, sa femme, fille dudit Jean, selon contrat de mariage reçu par le notaire soussigné, le 23 janvier 1362.

F° 14, le 17 septembre 1364, quittance par Guillaume Pagès, de Sainte-Enimie, à Aldebert « Filalhi », cordier de Marvejols, de trente florins or dus selon obligation reçue par moi le 16 décembre 1363, sur les deux cent quarante florins or du prix de vente de maisons sises à Marvejols. Fait à Marvejols, en l'ouvroir de maître Guillaume de Cahors, bachelier ès lois, en lequel se tient la cour royale de Marvejols, en présence d'Etienne Fournier, pelletier, Guillaume de Fontsbesses, Bernard André, de Marvejols.

F° 14v°-15, le 17 septembre 1364, obligation d'Aldebert Filalhi, susdit, sur la demande de Guillaume Pagès, de Sainte-Enimie, en faveur de Robert Maynier, de Marvejols, pour soixante-six florins or et demi, restant à solder à Guillaume, par Aldebert, sur une somme plus importante.

F° 15-15v°, le 17 septembre 1364, quittance par Guillaume Pagès susdit audit Aldebert Filalhi.

F° 16-17, le 17 septembre 1364, quittance par Robert Maynier, de Marvejols, audit Guillaume Pagès, de tous les droits qu'il pouvait avoir contre Raymond Basselh, de Montagnac, paroisse de la Malène, auquel Pagès a succédé.

F° 17v°-19, le 22 septembre 1364, donation entre vifs par Gérald Iodet, de Sainte-Hippolyte du Malzieu, en faveur de Béatrice, veuve de Guignonet de Porta, du manse de Peyreviole, paroisse de Saint-Sauveur-de-Peyre, et à Guignonet de Porta, son fils, de sa personne et de son travail, pour tout travail licite et honnête, ainsi que de trente florins or à payer en trois termes.

F° 19-20, le 23 septembre 1364, vente par Pierre Galhard, de Saint-Léger, et sa femme, Agnès, veuve de Jean Pastres, de Chapginiers (Saint-Léger), à Pierre Pastres le jeune, fils de feu Jean Pastres, de Chapginiers, de maisons, oustaus, prés, champs, ors, pâtures, et autres terres et possessions, hermes et vestites, cultes et incultes, qu'ils ont audit manse de Chapginiers, contre quarante florins or.

F° 20v°-21, le 23 septembre 1364, obligation de Pierre Pastres, fils de feu Jean, de Chapginiers (Saint-Léger), en faveur de Pierre Galhard, de Saint-Léger, et Agnès, sa femme, veuve de Jean Pastres, pour trente-six florins or.

F° 21-21v°, le 23 septembre 1364, quittance de Pierre Galhard, de Saint-Léger, en faveur de sa femme, Agnès, veuve de Jean Pastres, pour trente-six florins or de la dot de ladite Agnès. Avec obligation dudit Pierre sur la totalité de ses biens pour le cas de restitution.

F° 21v°-22v°, le 30 septembre 1364, après cette vente par le couple Galhard audit Pierre Pastres le jeune, Guillaume Ebrard, seigneur des biens, retient ceux-ci en sa main et les revend à Jean Fromental, de Fontsbesses, au même prix.

F° 23-23v°, le 30 septembre 1364, obligation dudit Jean Fromental, envers ledit Guillaumet Ebrard.

F° 23v°-24, le 5 octobre 1364, quittance par Jean Barbier, de Saint-Léger, à Jean Galin, fils de Durand Galin défunt, de tout ce que Durand et Jean Galin devaient à Jean Barbier en raison de la dot constituée par ledit défunt Durand audit Barbier et à feu Marcha, fille de Durand et femme de Jean Barbier.

F° 24-24v°, le 9 octobre 1364, contrat de mariage entre Durand de Chaudesaigues le jeune, de Marvejols, d'une part, et Guillaume de Fontsbesses, dudit lieu, au nom de Jacine, fille de feu Raymond de Fontsbesses, dudit lieu, et de feu Agnès. Ledit Fontsbesses constitue en dot des biens paternels et maternels de la future qu'il gouverne et administre, deux cents florins or, et trois cannes de tissu appelé « Mostivilier » pour les vêtements dotaux, avec peau d'écureuil dans les surcots, et un lit muni de deux couvertures de laines, un édredon, un couvre-lit, un coussin de plumes et deux draps. Le tout à solder, quatre-vingts florins or le jour du mariage, et ensuite dix florins or à chaque fête de Saint-Michel, jusqu'au solde, et le trousseau de dot à la demande de Durand.

F° 24v°-25v°, le 9 octobre 1364, quittance par ladite Jacina, fille de feu Raymond de Fontsbesses, et de feu Agnès, audit Guillaume de Fontsbesses, de Marvejols, son cousin germain, pour tous ses droits dans les biens paternels et maternels, et pour son administration desdits biens.

F° 26-26v°, le 9 octobre 1364, lods par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols et des propriétés du roi en Gévaudan, et Aldebert Jausion, notaire soussigné, bailli et procureur de noble Astorg, seigneur des terres et baronnie de Peyre, damoiseau, à noble Jean de Malevieille, damoiseau, représenté par Guilabert de Malevieille, damoiseau, pour la maison des enfants de feu Guillaume Trenquier qu'il a achetée pour quatre-vingts florins or.

F° 26v°, le 14 octobre 1364, quittance par Raymond Faydit, dit Gili, pelletier de Marvejols, à Pierre Ospitalier, de Marvejols, de dix-huit florins or dus à la suite d'une vente enregistrée le 16 janvier 1363.

F° 27-27v°, le 30 octobre 1364, quittance par Jean Durayrois, de Pratelles, à Yzabelle, veuve de maître Bernard Segalier, de Marvejols, de quinze florins or.

F° 27v°-28, le 2 novembre 1364, procuration d'Astorg, seigneur des terres et baronnie de Peyre, en faveur de procureurs au parlement de Paris, et de maître Pierre de Capluc, juriste, Jean d'Agulhac, damoiseau, Durand Artald, du diocèse de Mende, pour agir en son nom devant le parlement de Paris.

F° 28-29, le 2 novembre 1364, procuration par ledit Astorg, seigneur des terres et baronnie de Peyre, comme régent de la justice de la terre d'Aldebert de Peyre, seigneur de Marchastel, en faveur de procureurs au parlement de Paris, et de Jean d'Auglhac, damoiseau, Durand Artald, du diocèse de Mende.

F° 29-30, le 7 novembre 1364, obligation de Raymond Rosset, de Mende, en faveur de Robert Maynier, de Marvejols, pour cent quatre deniers or et trois setiers de vin, pour l'acquisition de trois mulets. Cancellation de cet acte le 11 novembre 1368, à la demande dudit Robert.

F° 30-30v°, le 11 novembre 1364, quittance dotale de Gérald Brugers, de Marvejols, à sa femme, Saure.

F° 30v°-31, le 13 novembre 1364, contrat de mariage entre Etienne Trenquier, boucher de Marvejols, fils de feu Jean, d'une part, et Géraldon Brugers, de Marvejols, au nom de Mielhers, sa fille et fille de feu Astruge, sa femme. Géraldon assigne en dot deux cents florins or, et les vêtements et lit de dotaux tels que ceux qui ont été constitués à Géraldon avec sa défunte épouse, selon contrat de mariage reçu par Etienne Delom, défunt notaire. Géraldon soldera cent florins or à la fête de Noël, le trousseau à volonté du marié, et le reste de la somme par termes de quinze florins à chaque carême.

F° 31-32, le 23 novembre 1364, quittance des biens familiaux par ladite Mielhers, à son dit père.

F° 32-32v°, le 26 novembre 1364, cession par Adzemar Charbonier, moine, prieur de Coulagnet, en faveur de Guillaume Raymbaud, dit Monclaus, prêtre,

curé de l'église Sainte-Marie de Marvejols, de tous les revenus de l'église Sainte-Marie de Marvejols qui lui reviennent, en compensation des six setiers de froment, deux muids de vin, et cinquante sous tournois, de pension annuelle qu'il lui doit.

F° 32v°-33, le 26 novembre 1364, arrentement par le susdit Adezmar Charbonier au susdit Guillaume Raymbaud, des revenus que ledit prieur perçoit sur l'église Sainte-Marie de Marvejols et le cimetière, contre vingt-cinq florins or par an.

F° 33v°-35v°, le 2 décembre 1364, quittance par Pierre Adzenier, notaire royal, syndic de Marvejols, avec l'accord de Durand Martin, Pierre Bruformier, maître Pons Fornier et Robert Maynier, ses conseillers, à Astorg Pradelh et Guillaume de Fontsbesses, de Marvejols, et à leurs associés, du montant des gabelles perçus à Marvejols.

F° 35v°-36, le 3 décembre 1364, quittance par Pierre Gilrand l'ancien, de Marvejols, ancien fermier des impositions pour les quartes du vin, et pour ses associés, à Pierre Adzenier, notaire, syndic de Marvejols, de cent florins or en diminution et extinction des deux cents livres que doit la communauté d'habitants de Marvejols.

f. 36-37, le 22 décembre 1364, vente à Robert Maynier, marchand de Marvejols, par Jean Blanchon, sabotier de Marvejols, de la moitié d'un solier indivis sis à Marvejols, contre vingt-neuf florins or.

F° 37, le 19 mars 1368, lods audit Robert Maynier, par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et de moi Aldebert Jausion, notaire, bailli et procureur de noble Astorg, seigneur de Peyre.

F° 37v°-38, le 22 décembre 1364, quittance par Jean Blanchon, sabotier de Marvejols, à Robert Maynier, de quinze florins pour la susdite vente.

F° 38-38v°, le 23 décembre 1364, quittance par Pierre Moret, de Marvejols, et sa femme, Miracle, fille de feu Pierre Trenquier, de Marvejols, à Pierre Garnier d'Alherio, de Marvejols, de trente florins or restant d'une somme de cent florins or.

F° 38v°-40, le 23 décembre 1364, obligation de Pierre Moret, de Marvejols, et Miracle, sa femme, fille de feu Pierre Trenquier, envers Pierre Garnier.

F° 40-41, le 28 décembre 1364, transaction entre Jeanne Marron, veuve de Guillaume Colombet, et maître Pierre Blanquard, alias Conduchor, de Marvejols, héritier d'Alasacie Sabatier, à propos d'un ouvroir sis à Marvejols.

F°41v°-42, le 30 décembre 1364, procuration de Pierre Charpald, notaire d'Aumont, habitant à Marvejols, pour un procès qui lui est intenté par Jean Barrau, prêtre de Rimeize, en la cour royale de Montpellier.

F° 42-42v°, le 2 janvier 1365 (1364 en ancien style), déclaration devant Jean Roponh, prieur de Sainte-Marie de Gabriac, et Hugon Panc, de Saint-Chély, procureurs de Garin de Châteauneuf, seigneur des terres et baronnie d'Apcher, chevalier, faite par Jean «de Boscovario», clavaire royal de Marvejols, commissaire député pour lever les finances de mille florins or dans le Gévaudan, pour les hommes de guerre, qui certifie avoir soldé audit seigneur ou à diverses personnes recevant pour lui, quatre cent quatre-vingt un florins or et six gros, selon l'assignation qui lui en a été signifiée par Jean « de Cruce » (De Lacroix, Delcros), receveur royal en la sénéchaussée de Beaucaire, pour satisfaire les gens d'armes chargés de « la garda del pays », (sont vidimées les lettres patentes en langue d'Oc émanant de Jean « de Cruce », bourgeois de Montpellier, receveur royal en la sénéchaussée de Beaucaire).

F° 42v°-43v°, le 4 janvier 1365 (nouveau style), donation entre vifs par Jean de Bazalgete, fils de feu Bermond de Basalgete, et de Jeanne, de Marvejols, majeur de quatorze ans, à son frère, Guillaume de Bazalgete, et à maître Pons Fournier tuteur dudit Guillaume, de tous ses droits et biens qu'il a dans les biens et héritages de feu Jean de Bazalgete, de Marvejols, fils de feu Pierre de Bazalgete, dudit lieu, et dans les biens et héritages qui furent à sire Guillaume de Basalgete, son oncle, dudit lieu. Avec diverses rétentions.

F° 43v°-44, le 23 janvier 1365 (nouveau style), contrat de mariage entre Jean Fredald, du Regourdel, paroisse Saint-Romain de Chirac, fils de feu Michel, d'une part, et Pierre Alo, des Finis, paroisse de Saint-Léger, au nom de sa fille, Guillauma, née de Béatrice, sa défunte épouse, d'autre part. Ledit Pierre donne en dot quatre-vingts florins or, deux couvertures en laine, deux draps, et les vêtements dotaux, à savoir un surcot et une tunique en tissu de Morat, avec de la peau de chat (sic¹) pour le surcot, qu'il a promis de solder dix florins or et la literie le jour des noces, puis vingt florins or aux pâques qui suivront, et ensuite quatre florins or à chaque carême jusqu'au terme final. Les vêtements seront remis à la demande du marié. Fait à Marvejols, en la chambre de Jean Brugers, prêtre, en présence dudit Brugers, de Gérard Brugers, son frère, de Pierre Brunhard, sabotier, Parisio Fregal, Jean de Solier, dit Bastide, Guillaume Raols, forgeron, de Marvejols, et Etienne Peschayre.

F° 44v°-45, le 23 janvier 1365 (nouveau style), quittance des biens familiaux par ladite Guillauma, fille de Pierre Alo, à son dit père.

F° 45-46, le 28 janvier 1365 (nouveau style), vente par Michel Garandel, de Chanteruéjols, fils de feu Etienne Garandel, à Jean Lozère, dudit lieu, d'une

¹ « Chatorum », latin médiéval sous la forme nominative singulier « chata », pour le latin classique « catus ».

pièce de terre sise au terroir del Pibol, contre sept florins or. Avec lods par Philippe de Montgros, au nom d'Aldebert de Peyre, siegneur de Marchastel.

F° 46-46v°, le 28 janvier 1365 (nouveau style), quittance par Michel Garandel susdit audit Jean Lozère, pour sept florins or.

F° 46v°-47, le 11 février 1365 (ns), quittance par Guillaume Payrolier, chaudronnier de Marvejols, fils de feu Guillaume, à Philippa, veuve de Durand Châteauneuf, de Chirac, et à son fils, Durand de Châteauneuf, de vingt florins or en diminution d'une transaction passée entre eux à Noël passé pour le paiement de la dot constituée par lesdits Philippa et Durand audit Guillaume et à sa femme, Philippa, fille de ladite Philippa et de feu Durand, dans le contrat de mariage reçu par maître Urbain Chin... (bout de page non numérisé), notaire, le 6 janvier 1357 (nouveau style).

F° 47v°, le 28 février 1365 (nouveau style), quittance par Bertrand Pelhisson, de Marvejols, héritier de feu maître Privat Pelhisson, dudit lieu, son oncle, à Jean Charamaura, dit Terrier, originaire de Palhers, habitant Félines, fils de feu Bernard Charamaura l'ancien, dudit lieu de Palhers, absent mais représenté par son procureur, Raymond Sechayron, notaire, de tous les droits qu'il pouvait avoir dans les biens de feu Bernard Charamaura.

F° 48, le 6 mars 1365 (nouveau style), quittance par Robert Maynier, de Marvejols, à Aldebert Filalhi, cordier de Marvejols, de trente six florins or.

F° 49-50, le 6 mars 1365 (nouveau style), quittance par noble Richard de Cheminades, de Cheminades (Ribennes), à Vierne, veuve de maître Guillaume André, de Mende, et à Catherine, fille de ladite Vierne et veuve de noble Bernard Charbonier, du château de Grèzes, absent, et à Bernard André, moine camérier de Saint-Lion, fils dudit feu Guillaume et de ladite Vierne, et frère de ladite Catherine, présent, et moi, notaire, pour lesdites Vierne et Catherine, de cinquante florins or.

F° 50-50v°, le 13 mars 1365 (nouveau style), quittance par Guillaume Alo, sabotier de Marvejols, fils de feu Guillaume Alo, de Fontsbesses, paroisse de Saint-Léger, à Pierre Brunhard, sabotier de Marvejols, son beau-frère, de quatre-vingts florins or en diminution de la dot assignée audit Guillaume par ledit Pierre, et par Gencianne, veuve de Guillaume Dalvernhe, mère dudit Pierre, avec autre Genciane, fille dudit Guillaume Dalvernhe défunt.

F° 51-51v°, le 14 mars 1365 (ns), donation entre vifs par Laurent Brun, de Marvejols, fils de feu Jean Brun, marchand de Marvejols, et de feue Saure, majeur de quatorze ans, à Jean Brun, de Marvejols, son frère, de tous ses droits dans les biens de leurs défunts père et mère.

F° 51v°-52v°, le 15 mars 1365 (ns), quittance par Bertrand Rabo, d'Anduze, comme procureur de Pierre Mollière, dudit lieu, à Robert Maynier, de Marvejols, pour dix-neuf florins or, quatre sous et dix deniers, et obligation envers Pierre Cabanel, de Marvejols.

F° 52v°-53, le 18 mars 1365 (ns), quittance par Pierre Aragon et Huguet Bascle, syndics de Chirac, à Jean Rodes, de Chirac, député pour lever la taille de Chirac et les impôts pour les gens d'armes, de 13 livres.

F° 53-54, le 18 mars 1365 (ns), quittance par Durand Raolcet, Pierre André, Guillaume Martin, et Jean Rodes, conseillers du syndicat de Chirac, audit Pierre Aragon et Huguet Bascle, syndics, pour diverses sommes qu'ils ont payées au nom de la communauté.

F° 54-54v°, le 26 mars 1365, quittance par Aron de Cayraco, seigneur de Taussac, chevalier, à Ysabelle, veuve de maître Bernard Segalier, de Marvejols, absente, de quatre-vingt-cinq florins or, sur la dette de cent vingt florins or que Segalier avait envers lui.

F° 55, le même jour, procuration dudit noble Aron, chevalier, en faveur de Guillaume de Peyre le jeune, bâtard.

F° 55-55v°, le 4 avril 1365, obligation de Pierre Croset, originaire d'Aumont, habitant de Saint-Alban, et Jean Vilar, de Saint-Alban, à Jacques Langogne (« Lingonie »), de Marvejols, de vingt-trois florins or et demi, pour l'achat d'un cheval à poil liard pommelé.

F° 55v°-56, et 73, le 8 avril 1365, quittance par Pierre Moret, dit Perret, de Marvejols, à Astorg Merle, moine, prieur de Prévenchères, de vingt-cinq florins or en diminution des trente-cinq florins or dus pour l'achat d'une jument et d'un poulain. Après quoi, le 20 juillet 1365, Pierre Moret délivre une nouvelle quittance de huit florins or sur les douze restant à solder tant pour le prix du cheval que pour les frais occasionnés à Pierre pour se faire payer. Puis, le 14 août 1365, nouvelle quittance de quatre florins or.

F° 56-57, le 18 avril 1365, vente par Pierre Cabanel, de Marvejols, à Jean Coste, de Marvejols, d'un chasal avec la moitié du courtil dudit chasal, sis à Marvejols, contre treize florins or. Le 3 mai 1365, lods par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, notaire, bailli et procureur du seigneur de Peyre.

F° 57-57v°, le 18 avril 1365, obligation dudit Jean Coste envers ledit Cabanel. Acte annullé le 2 octobre suivant à la demande du créancier.

F° 57v°-58v°, le 18 avril 1365, vente par Falque, veuve de Durand Bastier, de Marvejols, et Falquette, fille desdits Falque et Durand, femme d'Etienne Fournier, dit Grégoire Pellisier, de Marvejols, à Raymond Estay, sabotier de Marvejols, d'une émine de froment de cens que le défunt Durand percevait sur la maison dudit Raymond Estays, contre douze florins or. Le 26 avril 1365, lods par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, bailli et procureur du seigneur de Peyre. Avec quittance de Jean «de Boscovario», clavaire royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, audit Estays, pour ledit lods.

F° 58v°-59, le 18 avril 1365, quittance par les vendeuses à l'acheteur.

F° 59-59v°, le 18 avril 1365, quittance par les susdites vendeuses, à Etienne Fajo, de Marvejols, pour quarante florins or dus pour la vente d'une maison constatée par acte de Bernard Chinard, notaire royal.

F° 59v°-60, le 18 avril 1365, quittance aux susdites vendeuses par Pierre Muton, de Marvejols, mercier, de seize florins or un quart en diminution des tissus dotaux assignés en dot à Pierre avec Guillaume, sa femme, fille desdits Durand et Falque.

F° 60v°-61v°, le 19 avril 1365, vente par Bérenger de Moriès, damoiseau, en son nom et comme procureur de Delphine, sa femme, veuve de Guillaume Brun le jeune, de Marvejols, à Pierre de Capluc, de Marvejols, d'un ort, contre vingt-cinq florins or. Engagement par le vendeur à faire ratifier par son épouse. Le 21 avril 1365, ratification par ladite Delphine. Le 21, lods par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, procureur d'Astorg, seigneur de Peyre, damoiseau. Avec quittance par Jean Colier, au nom de Jean «de Boscovario», clavaire de Marvejols, et Aldebert Jausion, audit acheteur, pour le lods.

F° 61v°, et 64-64v°, le 21 avril 1365, quittance par ledit noble Bérenger de Moriès et par sa femme, audit Pierre de Capluc, de vingt-cinq florins or pour la susdite vente.

F° 62, le 22 avril 1365, concession faite par Durand Martin, de Marvejols, à Jean Martin, drapier de Marvejols, son fils, de reconnaître avoir reçu d'Alzacie, femme dudit Jean, tout ce qu'il a reçu en dot de celle-ci, et de s'obliger sur l'ensemble de ses biens.

F° 62v°-63, le 22 avril 1365, obligation de Jean Martin, drapier de Marvejols, fils de Durand qui l'autorise, à sa femme, Alazacie, fille d'Astorg Aribald défunt, de Barre, de deux cents florins or et deux cent seize francs de sa dot, reçus des mains de feu Guillaume Aribald, oncle de ladite Alazacie.

F° 63-63°, le 22 avril 1365, quittance par Alasacie, fille d'Astorg Aribald, défunt, de Barre, femme de Jean Martin, drapier, à son dit mari, des fruits et émoluments que ladite Alasacie perçoit à Barre et ses appartenances et dans la terre de Sumène, et desdits deux cents seize francs et deux cents florins or.

F° 63v°-64, le 22 avril 1365, lods par Astorg, seigneur de Peyre, damoiseau, à Guillaume Bertholomé, de La Fage (Lachamp), pour deux pièces de terre, sises à la Fages.

F° 65, le 23 avril 1365, lods par Astorg, seigneur de Peyre, damoiseau, à Bernard Dalmas, pour une maison sise à Aumont.

F° 65-65v°, le 23 avril 1365, lods par ledit seigneur de Peyre à Bertrand Gacho, pour un chasal sis à Aumont.

F° 65v°-66, le 23 avril 1365, lods par ledit seigneur de Peyre, à Jean Bachalar, fils de feu Raymond, de Monteil (Aumont), pour une pagésie sise à Monteil.

F° 66-66v°, le 22 (sic) avril 1365, quittance par Jean Saurel, de Sinières-Cros (Buisson), à Pierre Bartholomé, dudit lieu, de dix florins or assignés en dot audit Jean avec Astruge, sa femme, sœur dudit Pierre, ainsi que de vingt-cinq florins or, pour la dite dot, et les tissus dotaux, et deux couvertures de laine dotales.

F° 66v°-67v°, le 24 avril 1365, quittance par Jean Trenquier, de Marvejols, dit Jaquet, à Guillaume Garandel, de Marvejols, fils de feu Michel Garandel, dudit lieu, héritier de feu Jean Garandel, fils dudit Michel Garandel, de tout ce qu'il pouvait demander audit Garandel, dans les biens des défunts Michel et Jean Garandel, en raison de leurs testaments, et du legs par Jean Garandel à Béatrice, défunte femme de Jean Trenquier, nièce dudit Jean Garandel. Et quittance dudit Guillaume Garandel audit Jean Trenquier.

F° 68-68v°, le 12 mai 1365, donation par Guillauma Foresa, veuve de Durand Aldegier, de Marvejols, pour son âme, pour celle de son mari, et pour celle de Pierre Aldegier, son fils, au couvent des frères augustins de Marvejols, pour y avoir deux obits annuels.

F° 68v°-72, le 5 juin 1365, obligation d'Astorg Pradelh, Julien Picard, Jean Martin, fils de Durand Martin, Robert Maynier, Jean Brun, Guillaume Garandel, Etienne Rostanh, Guillaume Picard, de Marvejols, tous de la communauté de Marvejols, en faveur de Philippe de Lancille, clerc du roi et recteur de Montpellier, représenté par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, son procureur, pour deux cents deniers d'or appelés francs or, dus en raison des réparations des feux de Marvejols et à cause de l'assignation faite par le sénéchal de Beaucaire.

F° 72-72v°, le 5 juin 1365, obligation cancellée de Durand Martin, Gérald Bruguers, Bertrand Fabri, Aldebert Filalhi, Jacques Langogne, Jean d'Arzenc, Jean Bonafé, Guillaume de Fontsbesses, Pierre Rostanh, Guillaume Merlin, dit Gennau, Jean Galtier, Bernard Channac, Pierre Seguin, Jacques Comtes, Durand de Chaudesaigues l'ancien, Pierre Arnald, Bernard Baldi, Guillaume Bressole, Bernard Payrastra, Astorg Cadola, Jean Riotort, Bertrand Sirvens, Jean Pelhisson, fils de feu Jean Pelhisson, Vital Pinhard, Etienne Garnier, Jean Galin, Jean Grégoire, Bertrand Gayet, Guillaume Gras, bastier, Jean Vinhole, Jehan Breto, Bernard Espigo, Jean Bruguers, Guillaume Balmeta, maître Jean Sicard, Vital Perefart, Jean Merlin, habitants de Marvejols, en faveur d'Astorg Pradelh, Julien Picard, Jean Martin, Robert Maynier, Jean Brun, Guillaume Garandel, Etienne Rostanh et Guillaume Picard susdits, qui se sont obligés envers Philippe de Lancielle, pour la susdite somme.

F° 73v°-74, le 24 mai 1365, quittance par Astorg, seigneur de la terre et baronnie de Peyre, damoiseau, à Philippe de Montgros, marchand de Marvejols, de deux cents florins or, et de cinquante autre florins or, dus en raison des revenus du péages de Marvejols, des fermages de Marvejols, des moulins dudit lieu, et des herbages du prat comtal.

F° 74-75, le 19 juillet 1365, vente par Hugo Bertholomé, de Marvejols, fils de feu Guillaume, à Pierre Cayron, de Saint-Chély, diocèse de Rodez, absent, représenté par Pierre de Solages, commandeur de l'hôpital d'Aubrac de Marvejols, son oncle, de trois cartals de froment de cens sur la maison et l'ort ou verger contigus audit hôpital, contre dix-huit florins or. Puis, le 22 juillet 1365, ratification de la vente par Esperta Trenquier, veuve dudit Guillaume Bertholomé, avec lods par Jean «de Boscovario», clavaire de Marvejols et lieutenant de Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, bailli et procureur du seigneur de Peyre.

F° 75v°-76, le 22 juillet 1365, quittance par ledit Hugo audit Pierre Cayro.

F° 76-76v°, le 26 juillet 1365, quittance par Vital Peyrefort, de Marvejols, à Raymond de Clujons, moine, commensal de Bernard de Clujon, damoiseau, son frère, fils et héritier de feu Guillaume de Clujon, pour ledit Bernard, et à maître Vital Jausion, notaire du château de Grèzes, pour lui et pour ledit Guillaume de Clujon et pour ledit Bernard de Clujon, de quarante-deux setiers et une émine de froment dus par lesdits Guillaume de Clujon et Vital Jausion, selon un acte reçu par Aldebert Jausion.

F° 76v°-77, le 26 juillet 1365, obligation de Vital Jausion, notaire du château de Grèzes, malgré la quittance à lui-faite avec les Clujon, envers Vital Peyrefort, pour quatorze florins or.

F° 77v°-78, le 27 juillet 1365, obligation de Raymond Vielhaden, de « Canagio », mari d'Esclamonde, fille de Pierre Parent, et de feu Jeanne, de

« Canagio », en faveur de Pierre Brun, sous-prieur et procureur du couvent des frères prêcheurs de Marvejols, pour les legs faits par ladite Jeanne.

F° 78-80, le 7 août 1365, échange d'immeubles entre Astorg Pradelh et Michel Jordan, de Marvejols.

F° 80-81, le 12 août 1365, vente par Jean Astorg, des frères mineurs de Marvejols, avec licence de Bertrand Dide, gardien, dudit ordre, à Pierre Cabanel, de Marvejols, d'un ort, contre quinze florins or. Suivi du lods, le 20 novembre, par Jean de Boscovario, clavaire de Marvejols et lieutenant du bailli royal, et par moi, notaire soussigné, bailli de Peyre.

F° 81-81v°, le 12 août 1365, quittance par ledit Jean Astorg audit Cabanel.

F° 81v°-83, le 13 août 1365, arrentement par Raymond Salayron, maître en médecine, à Guillaume Renordel, de Chirac, pour deux ans à compter de la Sainte-Marie-Madeleine prochaine, de tous ses revenus dans le Gévaudan et dans le diocèse de Mende, sauf sur quelques biens qu'il mentionne, contre quatre-vingts livres tournois, avec plusieurs rétentions.

F° 83-84, le 13 août 1365, vente par Jean Astorg, des frères mineurs, avec l'accord de Bertrand Dide, gardien desdits frères mineurs de Marvejols, à Pierre Sochon, carrier de Marvejols, d'un ort, contre neuf florins or. Avec lods, le 25 août 1365, par Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Pierre de Capluc, bailli et procureur de noble Astorg, seigneur de Peyre, et quittance par Jean Colier, pour Jean «de Boscovario», clavaire royal de Marvejols, et par ledit Pierre de Capluc.

F° 84v°-85, le 25 août 1365, quittances réciproques entre Jean Sechayron, de Félines, drapier habitant Marvejols, d'une part, et Philippe de Montgros, drapier de Marvejols.

F° 85-88, le 25 août 1365, location par Pierre Bruformier, de Marvejols, marchand, à Pierre Garigue, du château de Corbières, paroisse de Chalier, diocèse de Saint-Flour, et sa femme Agnès, fille de feu maître Pierre Bertrand, de Cortinas, dudit diocèse, pour neuf ans, des moulins que Bruformier a au manse de Grenier près de Marvejols, sur la Coulagne, et d'un pré contigu desdits moulins, pour trois setiers de froment, mesure de Marvejols, et trois de seigle, et quatre florins or par année. Avec diverses rétentions.

F° 88-89, le 5 septembre 1365, vente par Bertrand Dide, des frères mineurs de Marvejols, à Pierre Gras, pelletier de Marvejols, d'un ouvroir qu'il a à Marvejols, en la rue droite, contre vingt-cinq florins or. Avec lods par Jean «de Boscovario», clavaire royal, lieutenant de Guillaume Rochete, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, bailli et procureur du seigneur de Peyre, puis quittance par ledit clavaire et par Jausion.

F° 89-89v°, le 5 septembre 1365, quittance par ledit Dide audit Gras.

F° 89v°-91, le 12 septembre 1365, vente par Hélène, femme de Guillaume Massalop, de Marvejols, à Pons Escobolet, tailleur de Marvejols, et sa femme, Astruge, d'un setier de froment de cens à lever sur un ouvroir dudit Pons, à Marvejols, sur la place, contre treize florins or. Avec lods, le 7 juin 1380 (sic), par Jean Ebrard, damoiseau, bailli royal de Marvejols, et de toutes les possessions du roi en Gévaudan, et par Aldebert Jausion, bailli pour Astorg, seigneur de Peyre.

F° 91-91v°, le 22 septembre 1365, quittance par Guillaume de Cahors, de Marvejols, bachelier ès lois, à Pierre Michel, cordier de Marvejols, fils de Jean Michel, de vingt-cinq florins or pour la location de possessions et terres dudit Cahors.

F° 92-92v°, le 22 septembre 1365, obligation annulée dudit Pierre Michel, et par Genciane, femme dudit Pierre, envers ledit Cahors. Acte annulé le 21 mars 1366 (nouveau style), sur la demande de Guillaume de Cahors.

F° 92v°-93v°, le 9 octobre 1365, donation par Guillaume Fournier, de Marvejols, fils de feu Pierre, de Marvejols, à Jean Galhard, de Marvejols, fils de feu Pierre Galhard, meunier, un quart de part indivise qu'il a dans les moulins de Fajole, sis sur les rives de la Coulagne.

F° 93v°-94, le 9 octobre 1365, obligation dudit Jean Galhard, meunier, envers Vital Bruformier, de Marvejols, pour les deux setiers de froment de cens et une émine de seigle, mesure de Marvejols, sur le quart de part indivise desdits moulins.

F° 94v°-95, le 9 octobre 1365, quittance par ledit Vital Bruformier, prêtre de Marvejols, audit Guillaume Fournier, carrier de Mende, de tout ce qu'il peut lui devoir en raison du cens dudit quart de moulin.

F° 95-96, le 21 octobre 1365, vente par Jean Riotort, de Marvejols, et sa femme, Philippa, à Pierre Laurent, de Larcis, d'une maison de ladite Philippa, sise au château de Larcis, contre seize florins or. Avec lods, le 14 juillet 1366, par Pierre de Capluc, juriste, de Marvejols, procureur du seigneur de Peyre.

F° 96, le 21 octobre 1365, quittance par Jean Riotort, boucher de Marvejols, et sa femme, Philippa, audit Pierre Laurent.

F° 96v°-97v°, le 28 octobre 1365, vente par Jean Barbori, originaire de Saint-Léger, habitant de Montpellier, à Jean Fournier, de Saint-Léger, d'un champ sis à Chasote, ainsi qu'un ort au même lieu, un pré, au manse dels Pradels, terroir de Combe Male, un bois à Chasote, un autre pré au terroir de

Chabannel, manse de Chasote, un ort au terroir de Saint-Léger, une petite pièce de terre à Saint-Léger, un champ ou pièce de terre à la Memeyra, une maison avec un ort à Saint-Léger, contre vingt-cinq florins or.

F° 98-98v°, le 28 octobre 1365, obligation de Jean Fournier envers ledit Jean Barbori.

D.236, A.D. Aveyron

cahier non relié, intitulé « Vocor Mondoya ». Légèrement atteint par l'humidité en haut à droite, au début du cahier, puis plus sérieusement au milieu et sur les côtés des derniers feuillets.

F° 1-8v°, en janvier 1381 (jour illisible), transaction entre Pierre de Villis, boucher de Marvejols, d'une part, et Raymond Fournier et son fils, Jean Fournier, boucher de Marvejols, d'autre part, à propos d'immeubles que Raymond avait achetés à noble Jean Ebrard. Puis, le 15 janvier 1382 (nouveau style), lods par noble Jean Ebrard, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, bailli d'Astorg, seigneur de Peyre, chevalier.

F° 8v°-9, le 15 janvier 1382 (nouveau style), quittance par Pierre de Villis, boucher de Marvejols, audit Jean Fournier, boucher de Marvejols.

F° 9-9v°, le 19 mars 1382 (nouveau style), concession par Astorg, seigneur des terres et baronnie de Peyre, chevalier, à Philippe de Montgros, de Marvejols, pour qu'il puisse vendre et transporter à des chapellenies et personnes ecclésiastiques, ou autres, les cens et rentes et autre biens mobiliers et immobiliers qu'il a achetés dans la terre et baronnie de Peyre et à Marvejols.

F° 10-10v°, le 22 mars 1382 (nouveau style), quittance par Etienne Chaucet, prêtre séculier de Sainte-Marie de Marvejols, procureur de ladite communauté de prêtres séculier du lieu, et Guillaume Raymbaud, curé, et Jean Dalmas, prêtre, conseillers de ladite communauté, à Astorg Columbet, de Marvejols, fils d'autre défunt Astorg, de dix florins or dus pour le legs fait auxdits prêtres par son défunt père.

F° 10v°-11-13v°, le 28 mars 1382, vente par Astorg Columbet, fils de feu Astorg, de Marvejols, à Philippe de Montgros, de Marvejols, de trois émines de seigle de cens en mesure de Marvejols, avec la directe et autres droits, à percevoir chaque année, à la Saint-Michel, sur le manse de Rouvière, paroisse de Buisson, sous la domination directe d'Astorg, seigneur de Peyre. Avec reconnaissances féodales, le 27 mai 1382, et le 3 juin 1382, en faveur dudit Philippe, pour ladite rente, par des hommes de Rouvière.

F° 14, fin d'une transaction entre Pierre Bachiran et Jean Mager (commencée au folio 37v°).

F° 14, le 3 juin 1382, vente par Guillaume Bertholomé, de Buisson, à Pierre Malafosse, de Ressouches, dans la même paroisse, d'un bois sis audit manse de Ressouches, sous le cens d'un denier tournois en faveur du seigneur de Peyre, contre un florins or et un franc or. Avec le lods par Philippe de Montgros, de Marvejols, procureur du seigneur de Peyre.

F° 15-15v°, le 17 juin 1382, quittances réciproques entre Bertrand Vilaret, de Marvejols, et Pierre Michel, dit Brunet, de Marvejols.

F° 16, le 17 juin 1382, reconnaissance féodale par Bertrand de Muret, de Marvejols, en faveur de Guillaume de Montrodat, chevalier, seigneur de Muret, pour des maisons, orts, prés, champs, pâtures, et autres terres et possessions dans le château de Muret.

F° 16-17v°, le 1^{er} juillet 1382, vente par Guillaume Brun, prêtre de Marvejols, audit Philippe de Montgros, de Marvejols, d'une maison ou chambre, contre huit florins or. Ledit Guillaume vend également audit Montgros, un cartal de froment de cens en mesure de Marvejols, à lever sur Miracle, femme de Pierre Moret, de Marvejols, sur un pré de Miracle sis à Marvejols, contre quatre florins or, soit douze florins or en tout.

F° 17v°-19, le 11 juillet 1382, vente par Jean de Combettes, de Combettes (Buisson), à Bernard de Combettes, du même lieu, d'un moulin sis sur la Cruetze, dit « lo Moli de Combetas », dans le manse de Combettes, et une maison sise au même lieu, près dudit moulin, tenus sous le cens d'une geline, une livre de gingembre, une livre de poivre, et dix-huit setiers de seigle en mesure de la terre de Peyre, et deux livres de cire, à payer au seigneur de Peyre, contre quatorze florins or. Fait à Marvejols, place dudit lieu, devant la maison de Jean Martin, en présence de noble Guilhot, bâtard de Peyre, de Jean de Montgros, Jean Galin, maître Jean Coste, Michel Chalsier, de Marvejols.

F° 19-19v°, le 11 juillet 1382, obligation de Bernard de Combettes envers ledit Jean de Combettes.

F° 20-20v°, le 13 août 1382, quittance par Raymond Charbonnier, prêtre, commandeur des maisons de Roayros et des Estrets, de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, comme procureur de Pierre Botier, chapelain dudit hôpital, commandeur de Palhers et de Recoules, à Jean Molinier, donat dudit hôpital, qui a régi et gouverné la maison de Palhers, en 1378, alors que les Anglais et autres ennemis du royaume courraient le pays.

F° 21-21v°, le 16 août 1382, licence par ledit Raymond Charbonnier, au nom susdit, à Astorg Castan, frère dudit hôpital, et Jean Molinier, donat dudit

hôpital, pour qu'ils puissent aller à Recoules et ailleurs, pour leurs affaires, selon les statuts dudit hôpital, et qu'ils puissent recevoir les dettes et arrérages revenant aux maisons de Palhers et de Recoules. Fait à Marvejols, en la maison dudit hôpital, appelé « del Temple », en présence de frère Arnald La Roda, frère dudit hôpital, Bernard Laurens, dit Fabri, de Saint-Afrique, donat dudit hôpital, Guillaume Boniol, de Bruguers.

F° 22-22v°, le 21 septembre 1382, quittance par Guillaume Raynald, chirurgien de Sainte-Enimie, comme procureur de Catherine, sa femme, à Raymond Estays, sabotier de Marvejols, de quinze florins or dus selon obligation à la suite d'une vente, pour quatre ans, audit Raymond, des fruits, usufruits et commodités d'une maison que Catherine a sur la place de Marvejols.

F 22v°-23v°, le 16 avril 1382, location par Miracle, fille de Jean Bruformier, défunt juriste de Marvejols, veuve de Jean Jourdan, de Marvejols, à Jacques Durand, tisserand de Villerouset, paroisse de Sainte-Colombe, d'une maison sise à Marvejols, en la charrière Droite, contre sept florins or et un quart de florin en tout. Puis, le 22 avril 1382, quittance par ladite Miracle, à Pierre Durand, fils dudit Jacques Durand, pour son père.

F° 23v°-26v°, le 20 septembre 1382, vente par Guillaume Raynald, barbier et chirurgien, de Sainte-Enimie, comme procureur de sa femme, Catherine, à Raymond Estays, sabotier de Marvejols, d'un curtil sis à Marvejols, contre dix francs or. Avec lods, le 15 octobre 1382, par Jean Ebrard, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion ; fait en présence de Guillaume Garandel, prêtre, Aldebert Colier, notaire, Pierre Pastorel, fournisseur dudit lieu.

F° 26v°-27, le 23 octobre 1382, lods par Philippe de Montgros, procureur d'Astorg, seigneur de Peyre, à Jean Pinède, pour la moitié d'une maison sise au château del Cher.

F° 27-28v°, le 21 octobre 1382, vente par Guillaume Salvanh, d'Alès, diocèse de Nîmes, comme procureur de Raymonde, sa femme, fille de feu Raymond Salvestre, pierrier défunt de Marvejols, à Aldebert Aymeric, de Marvejols, d'une maison sise à Marvejols, contre six florins or. Avec lods en juillet 1384, par noble Jean Ebrard, bailli royal de Marvejols, et Aldebert Jausion, procureur du seigneur de Peyre.

F° 28v°, le 21 octobre 1382, obligation dudit Aymeric envers ledit Guillaume Salvanh.

F° 29-29v°, le 21 octobre 1382, quittance par Salvanh audit Aymeric.

F° 29v°, le 5 novembre 1382, quittance par Jean André, de Chirac, fils de feu Pierre André, à Gérald Brugers, de Marvejols, son grand-père, de dix florins or, sur la dot de sa mère, Galhargete (?), défunte femme de son père.

F° 30-31, le 6 (novembre ?) 1382, quittance par Raymond Saleyron, maître en médecine de Marvejols, à Jean Estay, courtier de Marvejols.

F° 31-32, le 18 (novembre ?) 1382, vente par Julien del Hermet, d'Aubugières (Saint-Sauveur-de-Peyre), à Jean Criminal, dudit manse, d'un ort sis audit manse, contre deux florins or.

F° 32-32v°, fin d'un acte de cession en nouvelle emphytéose en faveur de Jeannette, fille de feu Pierre Bachiran, par le seigneur de Marchastel, procureur du seigneur de Peyre, enregistré par Aldebert Jausion dans son registre dit « Massalop », au folio XLVI.

F° 32v°-33v°, le 22 novembre 1382, comptes de l'administration des biens qui furent au défunt noble Bernard Charbonier, du château de Grèzes, entre Bernard André, docteur en décrets, moine et prieur de Coulagnet, administrateur desdits biens, et le monastère de Bonneval (diocèse de Rodez), représenté par son syndic et trésorier, Déodat Laurent, moine, qui s'est chargé de percevoir un cens de vingt setiers de froment de cens appartenant au défunt.

F° 34-36v°, le 8 novembre 1382, quittance par frère Bernard Cahors, procureur des frères prêcheurs de Marvejols, à Guillaume Raymbaud, prêtre, curé de Sainte-Marie de Marvejols, et exécuteur testamentaire de Jean Fajon, défunt prêtre, tant au titre de l'exécution testamentaire qu'au nom d'Astruge, sœur et héritière universelle du défunt selon testament reçu par Jausion le 16 septembre de ladite année. Le 20 novembre, quittance par Jean Dalmas, Guillaume Brun, Guillaume Raolcet, Jean Rochayron, Jean Trasluc, Etienne Amel hac, Guillaume Payrolier, Nicolas Chalvel, Jean Chaucenes, Pierre Vielanova, Guillaume Garandel, Pierre Grimal, Vital Martin, Michel Pelhissier, Pierre Coderc, Gérald Tala(gran ?), et Raymond Merle, tous prêtres de l'église Sainte-Marie de Marvejols. Le même jour, quittance par Bartholomé Laurens, prêtre du lieu d'Arcis, et Guillaume Brun, de Marvejols. Le 15 décembre, quittance par Nicolas Chalvel, prêtre et curé d'Antrenas. Le 17 décembre, quittance ledit Guillaume Raymbaud, curé de Marvejols, à ladite Astruge, sœur et héritière dudit Jean Fajon.

F° 36v°-37v°, en décembre 1382, quittance par ladite Astruge audit Raymbaud.

F° 37v°, en juin 1384, transaction entre Jean Mager, sabotier de Marvejols, et Pierre Bachiran, son beau-père, de Marvejols, à propos de huit moutons or, un demi florin, et une couverture de laine, restant de la dot constituée à Jean avec Guillauma, fille de Pierre, selon acte reçu par maître Guillaume Payraastre, notaire (acte incomplet car les derniers feuillets ont disparu).